# COMITÉ DE SKI DE SAVOIE

# BIATHLON

## CHARTE DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

---

## 1. Préambule

Le Comité de Ski de Savoie, à travers ses équipes, a pour mission de former des athlètes de haut niveau, capables d'atteindre la performance et de représenter le territoire avec excellence.

La réussite sportive repose sur des critères de sélection **clairs**, **transparents** et **fondés exclusivement sur les résultats sportifs**.

---

## 2. Principes généraux

2.1. Les sélections doivent être **rigoureuses**, **méritées** et **orientées vers la préparation à la performance nationale et internationale**.

2.2. Les choix de sélection s'appuient sur un **référentiel objectif**, excluant toute prise en compte d'éléments **subjectifs ou affectifs**.

2.3. La sélection est **co-construite et validée** par le directeur technique et l'équipe d'entraîneurs, avant d'être communiquée par le directeur technique.

2.4. La sélection officielle est transmise **directement aux clubs**, le **mardi suivant la fin de la période concernée**, **par courrier électronique**.

---

## 3. Engagements des athlètes sélectionné(e)s

Tout(e) athlète sélectionné(e) par le Comité s'engage à respecter les dispositions suivantes :

### 3.1. Participation

L'athlète s'engage à prendre part à l'ensemble des compétitions **inscrites au calendrier** et **prévues par le Comité**.

**3.2. Discipline**

L'athlète s'engage à se conformer **aux consignes de l'encadrement** et à **l'ensemble des dispositions du règlement fédéral** en vigueur.

**3.3. Tenue officielle**

L'athlète s'engage à porter **exclusivement les tenues officielles du Comité de Ski de Savoie** lors des **compétitions** et **manifestations associées**.

**3.4. Comportement**

L'athlète s'engage à adopter en toutes circonstances un **comportement exemplaire**, sur le terrain sportif comme en dehors, et à **respecter l'image et les valeurs** du Comité.

---

## 4. Dispositions finales

Cette charte s'applique à l'ensemble des athlètes sélectionnés par le Comité de Ski de Savoie. Tout manquement aux engagements énoncés pourra entraîner des **mesures disciplinaires** ou **une remise en question de la sélection**.

# 4. Règlement de Sélection – Catégorie U17 Biathlon

## Organisation générale

Dans la continuité de notre politique savoyarde, la sélection de la catégorie U17 se veut vivante et formatrice, tout en conservant un qualité d'encadrement optimale. Les athlètes sont sélectionnés selon les modalités précisées ci-après, sur deux périodes distinctes. Pour chacune de ces périodes, une organisation complète est mise en place afin d'accompagner les athlètes retenus.

Les années d'âge concernées sont les athlètes né(e)s en 2010 et 2011.

Comme précisé dans le préambule la commission décisionnaire se basera sur notre unique référenciel qui est le Classement Général Samse National Tour (SNT). A noter que l'équité de genre n'est pas imposée.

## Modalité de sélection :

### 4.1 Période 1 (19/12/26 au 10/01/27) :

Compétitions concernés : SNT 2 (Les Tuffes) + SNT 3 (Les Saisies)

Sélection : **Réservée uniquement à la sélection de l'année 2010 des camps d'entrainement U17.**

### 4.2 Période 2 (22/01/27 - 05/02/27) :

Compétitions concernés : SNT 4 (Les Contamines) + SNT 5 (La Féclaz)

Méthode de calcul : Classement Général provisoire du Samse National Tour établi sur la base des 3 meilleures compétitions sur 4 de la période 1 (SNT 2 + SNT 3).

Critères de sélection :
Hommes : Tous les athlètes figurant dans le Top 25 du classement général provisoire de la catégorie U17.
Dames : Tous les athlètes figurant dans le Top 25 du classement général provisoire de la catégorie U17.

- Quotas de 12 athlètes maximum (attribution par ordre du classement général provisoire établi par tranche si égalité ou surnombre).

### 4.3 Période 3 (26/02/27 - 14/03/27) :

Compétitions concernées : SNT 6 (Les Tuffes) + SNT 7 (Peisey)

Méthode de calcul : Classement Général provisoire du Samse National Tour établi sur la base de 6 meilleures compétitions sur 8 de la période 2 (SNT 2 + SNT 3 + SNT 4 + SNT 5).

Critères de sélection :
Hommes : Tous les athlètes figurant dans le Top 25 du classement général provisoire de la catégorie U17.
Dames : Tous les athlètes figurant dans le Top 25 du classement général provisoire de la catégorie U17.

- Quotas de 12 athlètes savoyards maximum (Homme et Dame confondus; attribution par ordre du classement général provisoire établi).

### 4.4 Période 3 ( 26/03/27 - 28/03/27) :

Compétitions concernées : Championnats de France Méribel

Méthode de calcul : Classement Général provisoire du Samse National Tour final.

Critères de sélection : sélection des 6 meilleures dames savoyardes et des 6 meilleurs hommes savoyards du classement général final du SAMSE NATIONAL TOUR.

Concernant la sélection du relais des championnats de France, le Comité sélectionnera les 5 meilleures dames et des 5 meilleurs hommes U17, avec un regard porté sur l'ensemble de la saison et la forme du moment. (Quotas modifiable en fonction du nombre de relais présent au départ).

## 5. Règlement de Sélection – Catégorie U19 Biathlon

### Organisation générale

La catégorie U19 constitue une étape charnière dans le parcours de nos athlètes et plus globalement dans notre politique sportive savoyarde. À ce stade, il est attendu une progression accrue en matière de performances, tout en préservant une continuité dans la formation et l'accompagnement de nos athlètes.

Dans un objectif de performance et afin d'éviter une pression excessive sur notre système de sélection, il a été décidé que :

- Le groupe **Comité Collectif Biathlon** est constitué des meilleurs athlètes savoyards sélectionnés sur la base de leurs performances réalisées au cours des deux à trois saisons précédentes. Afin de leur permettre de travailler avec sérénité et de bénéficier de la pleine confiance du Comité, leur sélection est garantie sur l'ensemble de la saison. Cette stabilité leur offre les conditions nécessaires pour mettre en place un plan de progression et une programmation optimale.

Cependant le comité souhaitent continuer à ouvrir la sélection aux athlètes U19 savoyards qui peuvent être amenés à remplir les critères de performance souhaités et expliqués ci après.

Dans cette optique, la saison est ainsi divisée en deux périodes distinctes. À l'issue de la première période, tout athlète savoyard de la catégorie U19, conformément aux critères et modalités définis ci-après, pourra intégrer la sélection. Pour chacune de ces périodes, une organisation complète est mise en place afin d'accompagner les athlètes retenus.

Les années d'âge concernées sont les athlètes né(e)s en 2008 et 2009.

Comme précisé dans le préambule la commission décisionnaire se basera sur notre unique référenciel qui est le Classement Général Samse National Tour (SNT). A noter que l'équité de genre n'est pas imposée.

Concernant les athlètes sélectionnés qui ne pourront pas participer aux compétitions pour des raisons médicales justifiées (par certificat) seront reconduits automatiquement après leur convalescence. En revanche, un départ en compétition nationale avant la reprise annule ce droit de reconduction.

## 5.1 Périodes de sélection : Période 1 (04/12/26 au 24/01/27)

Compétitions concernées : SNT 1 (Bessans) + SNT 2 (Les Tuffes) + SNT 3 (Les Saisies) + SNT 4 (Les Contamines)

Sélection : Aucune ouverture. Réservée aux membres des groupes Comité CCB.

## 5.2 Période 2 (17/01/26 au 15/03/26) :

Compétitions concernées : SNT 5 (La Féclaz) – SNT 6 (Les Tuffes) – SNT 7 (Peisey-Nancroix)

Sélection : Réservée aux membres des groupes Comité CCB + athlètes entrant dans les critères de performance ci-dessous.

Méthode de calcul : Classement Général provisoire du Samse National Tour établi sur la base des 6 meilleures courses sur 8 de la période 1 (SNT 1 - SNT 2 - SNT 3 - SNT 4).

Critères de sélection établi en fonction de l'année d'âge :

Année 2008 (U19 - 2ème année) Homme et Dame : Tous les athlètes figurant dans le Top 8 du classement général provisoire de la catégorie U19.

Année 2009 (U19 - 1ème année) :

Hommes : Tous les athlètes figurant dans le Top 8 de leur année d'âge, du classement général provisoire de la catégorie U19.
Dames : Tous les athlètes figurant dans le Top 8 de leur année d'âge, du classement général provisoire de la catégorie U19.

### 5.3 Période 3 (25/03/27 au 28/03/27) :

Compétitions concernées : Championnats de France Méribel

Sélection : Réservée aux membres des groupes Comité CCB + athlètes entrant dans les critères de performance ci-dessous.

Méthode de calcul : Classement Général provisoire du Samse National Tour établi sur la base des 11 meilleures courses sur 14 (SNT 1 - SNT 2 - SNT 3 - SNT 4 - SNT 5 - SNT 6 - SNT 7 ).

Critères de sélection établi en fonction de l'année d'âge :

Année 2008 (U19 - 2ème année) Homme et Dame : Tous les athlètes figurant dans le Top 8 du classement général provisoire de la catégorie U19.

Année 2009 (U19 - 1ème année) :
Hommes : Tous les athlètes figurant dans le Top 8 de leur année d'âge, du classement général provisoire de la catégorie U19.
Dames : Tous les athlètes figurant dans le Top 8 de leur année d'âge, du classement général provisoire de la catégorie U19.

## 6. Règlement de Sélection – Catégorie U21-Séniors Biathlon

### Organisation générale

La catégorie U21/Seniors représente l'élite sportive du Comité de Savoie. Elle constitue une **vitrine de haut niveau**, dont les objectifs sont la formation à la performance internationale au plus haut niveau et la recherche de performances internationales sur les circuits d'accession à la coupe du monde (championnats du monde juniors et IBU cup).

Dans cette optique, et afin de garantir la stabilité nécessaire à la mise en place d'une préparation de haut niveau, **aucun système de sélection périodique n'est appliqué à ce groupe**.

Cependant, un suivi régulier est assuré par le directeur technique et l'encadrement. Des échanges individuels ont lieu avec chaque athlète, en fonction de sa situation sportive globale

(résultats sportifs, comportement, place dans le groupe…). En cas de manquement significatif, une réévaluation de la place de l'athlète au sein du groupe pourra être envisagée.

## 7. Participation financière :

Pour l'ensemble des athlètes U17, athlètes FFS , ainsi que les athlètes U19 sélectionnés, ne faisant pas partie de nos équipes Comité, auront 50% des frais d'hébergement (nuitée et repas) pris en charge par le Comité. Le reste sera à la charge des clubs et/ou des familles.